



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 juin à 14h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				BIZIOU	Mariama	X			
RUIZ	Arlette	X				HOURS	Brigitte		X		
GUÉMENE	Françoise	X				LEURQUIN	Bruno		X		
SCHILLINGER	Martine		X			SALONE	Aurore			X	
BONESSO	Paul		X		A RUIZ	TENSA	Joëlle			X	
HOURS	Cyrille		X			CAVALLARO	Sylvie		X		
GRATTAPAGLIA	Mireille	X				IBANEZ	Marion		X		
BREMOND	Martine	X						06	07	02	

Membres en exercice : 15

Présents : 06

Absents : 09

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 06

Autres absents : 02

Secrétaire de séance : Arlette RUIZ

Délibération du Conseil d'Administration n°2025-06-30-04

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Compte de gestion 2024 du Receveur Municipal ;

Vu, le document budgétaire *Compte Administratif 2024*, préalablement transmis aux administrateurs et présenté en séance,

Constatant que le Compte administratif 2024 est en conformité avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal, et est arrêté aux montants suivants :

En section d'investissement :

L'exécution retenue pour la section d'investissement se porte à hauteur de :

- 0,00 € en dépenses
- 435,41 € en recettes
- soit un solde d'exécution brut excédentaire de + 435,41 € €.

En intégrant le solde d'exécution reporté n-1 (R001) qui se portait à + 11 871,53 €, cela porte le solde d'exécution de la section d'investissement à + 12 306,94 €.

- Il n'y a pas de restes à réaliser (RAR),

En section de fonctionnement :

L'exécution retenue de la section de fonctionnement pour 2024 se porte à hauteur de :

- 39 539,30 € en dépenses,
- 40 797,00 € en recettes,
- Soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice 2024 excédentaire de : + 1 257,70.
- En intégrant l'excédent reporté de 2023 (R002), soit 15 669,71 €, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2024 excédentaire à hauteur de : + 16 927,41 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Président du CCAS, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- **Affectation au BP 2025 au R001** (Excédent d'investissement reporté) : + 12 306,94
- **Restes à Réaliser 2024** (En Investissement) : 0,00 €
- **Besoin de financement de la section d'Investissement** porté au compte 1068 au BP 2025 : 0,00 (Solde section d'investissement excédentaire)
- **Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025 (R002)** : + 16 927,41 €

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire, Président du
CCAS

E HUGOU


